

# Consignes sanitaires pour visiter une station de ski

## Saison de ski 2021-2022

Dès le 12 mars 2022

### Consignes sanitaires de base



Si vous avez des  
symptômes, restez à  
la maison



Lavez-vous les mains  
fréquemment



Portez le couvre-  
visage lorsque requis

<b>Chalet de ski</b>	Pour circuler, le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus. La capacité d'accueil pour les chalets de ski passe à 100 %.
<b>Restaurants, cafétérias, bars et espace pour les lunchs</b>	Bars et restaurants à 100 % de la capacité, selon heures d'ouvertures régulières. Aucune limite de clients par table. Le port du couvre-visage est requis lors des déplacements.
<b>Services (boutique, location, casiers intérieurs)</b>	Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus.
<b>Remontées mécaniques</b>	L'utilisation de la remontée ou d'une télécabine par les usagers d'un même ménage est privilégiée. Dans la file d'attente et les télésièges, le port du couvre-visage ou d'un cache-cou/cagoule couvrant le nez et la bouche est recommandé. À l'intérieur des télécabines, le port du masque ou couvre-visage est obligatoire.
<b>Écoles de glisse et clubs de compétition</b>	Les leçons de ski/planche à neige et les activités des clubs de compétition sont permises. Le port du couvre-visage (cache-cou, cagoule couvrant le nez et la bouche) est recommandé.

Sujet à changement, basé sur le tableau des mesures en vigueur au Québec du gouvernement du Québec.

Mise à jour: 12 mars 2022



Informez-vous sur les mesures  
sanitaires en vigueur auprès de la  
station de ski visitée.